



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

**Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions -
TPSGC**

11 Laurier St. / 11, rue Laurier

Place du Portage , Phase III

Core 0B2 / Noyau 0B2

Gatineau

Québec

K1A 0S5

Bid Fax: (819) 997-9776

SOLICITATION AMENDMENT

MODIFICATION DE L'INVITATION

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address

**Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur**

Issuing Office - Bureau de distribution

**Weapons Systems Division/Division des systèmes
d'arme**

11 Laurier St. / 11, rue Laurier

8C2, Place du Portage

Gatineau

Québec

K1A 0S5

Title - Sujet Pistolet Systeme GRC Pistolet Systeme	
Solicitation No. - N° de l'invitation M7594-224467/F	Amendment No. - N° modif. 001
Client Reference No. - N° de référence du client M7594-224467	Date 2023-12-21
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$\$BM-039-29244	
File No. - N° de dossier 039bm.M7594-224467	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM Eastern Standard Time EST on - le 2024-02-07 Heure Normale de l'Est HNE	
F.O.B. - F.A.B. Specified Herein - Précisé dans les présentes	
Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input type="checkbox"/> Other-Autre: <input checked="" type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Grosser, Keith	Buyer Id - Id de l'acheteur 039bm
Telephone No. - N° de téléphone (873) 355-2334 ()	FAX No. - N° de FAX () -
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

L'amendement 001 est émis pour les éléments suivants :

1. Pour répondre aux questions des soumissionnaires potentiels

Question 1 :

Pour l'appel d'offres M7594-224467/F du système de pistolets de la GRC. La date d'échéance du 24 janvier 2024 tombe le mercredi du salon Shot Show. Organisé aux États-Unis d'Amérique, il s'agit du plus important salon sur les armes à feu au monde. En tant que partenaire de l'industrie présent au salon et puisque la majorité de l'industrie participe à l'événement, y compris des représentants de la GRC, présenter une demande durant cette période ne sera pas chose simple.

Nous demandons une extension de la date de clôture de deux semaines pour permettre la participation au salon, le retour de tous les membres à leur bureau respectif et la présentation d'une demande complète et détaillée au Canada afin de garantir un processus de soumission équitable et concurrentiel.

Réponse 1:

Nous allons approuver votre demande d'extension de la date de clôture de deux semaines

Question 2:

.2.1 Limitation des offres

Afin de s'assurer que cet approvisionnement permet au Canada d'atteindre les objectifs légitimes de protection de la sécurité nationale, de la sécurité publique, de l'ordre public, de la vie humaine et de la santé, de la sécurité, de la santé et du bien-être des travailleurs, des mesures visant à atteindre ces objectifs seront appliquées.

Le Canada a identifié certaines exigences relatives à l'origine des biens (des pistolets et les trousseaux d'entretien préventif) comme des mesures nécessaires pour permettre au Canada de protéger la sécurité nationale, la sécurité publique, l'ordre public, la vie humaine et la santé, sécurité basée en partie sur le fait qu'elle contribue à garantir qu'il n'y a pas de lacunes dans les capacités critiques en aidant à créer une source continue d'approvisionnement d'un outil critique et nécessaire utilisé par la Gendarmerie royale du Canada et les agents de conservation et de protection dans l'accomplissement de son mandat. Bien qu'il soit affirmé que ces exigences relatives à l'origine des biens sont fondées sur des exigences opérationnelles légitimes du projet, en ce sens où ces mesures peuvent être incompatibles avec les obligations découlant de tout accord commercial applicable, le Canada s'appuie sur les dispositions relatives aux objectifs légitimes des accords commerciaux.

Ces mesures permettent de mettre en place un processus concurrentiel qui offrira le meilleur rapport qualité-prix au Canada et aux Canadiens, tout en assurant les protections nécessaires pour permettre au Canada d'atteindre ses objectifs légitimes.

L'entité soumissionnaire (soumissionnaire) doit avoir une adresse physique dans l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN), en Australie ou en Nouvelle-Zélande.

Toutes les soumissions doivent comprendre l'attestation du soumissionnaire selon laquelle la dernière transformation substantielle du bien faisant l'objet de l'appel d'offres a eu lieu dans un pays de l'OTAN ou du Groupe des cinq. Cette attestation doit être vérifiable et, à la demande du Canada, fournie au Canada dans un délai de 10 jours ouvrables. Il convient de noter que les biens sont substantiellement transformés lorsqu'ils subissent un changement fondamental de leur forme, de leur apparence ou de leur nature, de sorte que les biens existant après le changement sont des biens nouveaux et différents des biens existant avant le changement. Si un soumissionnaire ne fournit pas les renseignements à l'appui appropriés dans les 10 jours ouvrables, le Canada a le droit de considérer la soumission comme irrecevable, à sa seule discrétion.

Afin de répondre aux besoins opérationnels légitimes de la GRC, de protéger la sécurité nationale du Canada et d'atteindre les objectifs légitimes du Canada en matière de sécurité publique, d'ordre public et de protection de la vie humaine, le Canada a déterminé ce qui suit :

Tous les pistolets et leurs trousseaux d'entretien fournis dans le cadre de tout contrat subséquent doivent être fabriqués au Canada ou dans un pays de l'OTAN, notamment l'Australie ou la Nouvelle-Zélande.

Le Canada acceptera jusqu'à deux soumissions par entité soumissionnaire.

Pouvez-vous clarifier ce qui est surligné en jaune ci-dessus? Lorsque vous indiquez « Chaque pistolet », voulez-vous dire le pistolet en lui-même ou le système (soit le pistolet, le viseur à point rouge, la lumière et l'étui)? La même restriction s'applique-t-elle aux équipements connexes comme le viseur à point rouge, la lumière et l'étui? Nous sommes au courant que plusieurs dispositifs comme des étuis, lumières et viseurs à point rouge ont été copiés et produits dans des pays en dehors de l'OTAN, de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande. Si la restriction ne s'applique pas aux équipements connexes, le Canada envisagerait-il de les assujettir à la clause de limite quant au nombre de soumissions?

Réponse 2:

Lorsqu'il est question de « Chaque pistolet », nous faisons référence au pistolet proprement dit.

Question 3:

En ce qui a trait à l'appel d'offres M7594-224467/F pour le système de pistolets de la GRC, il nous faut une déclaration d'utilisateur final du Canada que nous pourrions soumettre au gouvernement de la nation du fabricant pour être en mesure d'importer les échantillons de pistolets au Canada. Cette exigence découle de l'interdiction des importations d'armes de poing du Canada qui permet désormais uniquement les importations à des fins d'utilisation militaire/policière. Le Canada présentera-t-il une déclaration d'utilisateur final signée en appui à la réponse du soumissionnaire?

Également en raison de l'interdiction des importations, il faut plus de temps qu'avant pour importer des armes de poing au Canada. Cela inclut les approbations relatives aux exportations/importations et la certification avec la GRC qui sont préalables à la fourniture d'échantillons au Canada.

Nous demandons une extension de la date d'échéance des échantillons de 30 jours afin de pallier ces nouveaux défis et garantir un processus de soumission équitable et concurrentiel.

Réponse 3:

Oui, le Canada fournira une déclaration de l'utilisateur final signée pour appuyer la réponse du soumissionnaire. Nous allons approuver votre demande d'extension de la date d'échéance des échantillons. Cette dernière passera de 60 jours à 90 jours

TOUS LES AUTRES TERMES ET CONDITIONS DEMEURENT INCHANGÉS.